



ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

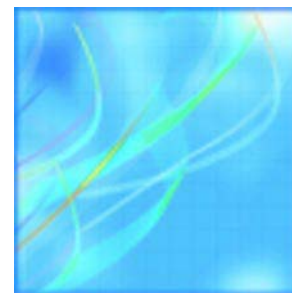
Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.

Étude analytique

Série de profils du Centre canadien de la statistique
juridique

Les différences entre les sexes en ce qui touche les crimes violents déclarés par la police au Canada, 2008



par Roxan Vaillancourt

Centre canadien de la statistique juridique

Téléphone : 1-800-387-2231 / 613-951-9023



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel à infostats@statcan.gc.ca ou par téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

Centre de contact national de Statistique Canada

Numéros sans frais (Canada et États-Unis) :

Service de renseignements	1-800-263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1-800-363-7629
Télécopieur	1-877-287-4369

Appels locaux ou internationaux :

Service de renseignements	1-613-951-8116
Télécopieur	1-613-951-0581

Programme des services de dépôt

Service de renseignements	1-800-635-7943
Télécopieur	1-800-565-7757

Comment accéder à ce produit

Le produit n° 85F0033M au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca et de parcourir par « Ressource clé » > « Publications ».

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de *normes de service à la clientèle* que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « À propos de nous » > « Offrir des services aux Canadiens ».

Les différences entre les sexes en ce qui touche les crimes violents déclarés par la police au Canada, 2008

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2010

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division des services à la clientèle, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Mai 2010

Nº 85F0033M au catalogue, nº 24

ISSN 1496-4570

ISBN 978-1-100-94475-3

Périodicité : hors série

Ottawa

This publication is also available in English.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Information pour l'utilisateur

Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés uniformément dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- p provisoire
- r révisé
- x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- E à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié

Préface

Le présent profil repose principalement sur les données déclarées par la police en 2008 dans le cadre du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire. Le financement permettant de réaliser ce profil a été assuré par le Centre de la politique concernant les victimes du ministère de la Justice Canada.

La Série de profils du Centre canadien de la statistique juridique présente des analyses de divers sujets et questions portant entre autres sur la victimisation criminelle et la santé, le revenu du ménage et la victimisation, les agressions sexuelles, les immigrants et la victimisation, ainsi que la criminalité motivée par la haine (voir l'index cumulatif de tous les produits publiés dans cette série jusqu'à maintenant).

Table des matières

Faits saillants	5
Les différences entre les sexes en ce qui touche les crimes violents déclarés par la police au Canada, 2008	
1 Introduction	6
2 Les taux globaux de victimisation avec violence sont comparables entre les hommes et les femmes	7
3 Les taux de victimisation avec violence sont plus élevés chez les femmes dans la plupart des provinces et territoires	7
4 Les taux de victimisation avec violence des femmes dépassent ceux des hommes dans bon nombre des plus grandes villes canadiennes	8
5 L'âge a une incidence sur le taux de victimisation entre les sexes	8
6 Profil des auteurs présumés	9
7 Les hommes et les femmes sont victimes de différents types de crimes violents	9
8 Voies de fait	9
9 Agressions sexuelles	10
10 Homicides	11
11 Autres infractions avec violence	12
12 Résumé	13
13 Méthodes	13
14 Définitions	13
15 Bibliographie	15
Appendice	
I Tableaux	16
II Index cumulatif	25

Faits saillants

- En 2008, les taux globaux de victimisation avec violence déclarée par la police étaient comparables entre les hommes et les femmes, mais la nature de la victimisation différait.
- Les femmes étaient plus susceptibles que les hommes de faire l'objet de voies de fait simples, la forme de voies de fait associée aux blessures corporelles les moins graves. Les hommes étaient quant à eux plus souvent victimes des formes les plus graves de voies de fait (niveaux 2 et 3) et ils étaient plus souvent agressés avec une arme.
- Les femmes victimes de voies de fait déclarées par la police étaient plus souvent agressées par une personne avec laquelle elles avaient une relation intime ou elles avaient eu une telle relation. En revanche, les hommes étaient plus souvent agressés physiquement par un étranger ou par une autre personne non apparentée.
- Les femmes étaient plus de 10 fois plus susceptibles que les hommes d'être victimes d'une agression sexuelle déclarée par la police.
- Les hommes étaient plus susceptibles que les femmes d'être les victimes d'un homicide; ils représentaient 74 % des victimes d'homicide pendant la période de cinq ans allant de 2004 à 2008.
- Plus du tiers des hommes victimes d'homicide ont été tués avec une arme à feu, par rapport à 20 % des femmes victimes d'homicide.

Les différences entre les sexes en ce qui touche les crimes violents déclarés par la police au Canada, 2008

par Roxan Vaillancourt

Introduction

Les données déclarées par la police indiquent que le risque d'être victime d'un crime violent chez les hommes (18 ans et plus) est comparable au risque chez les femmes. En 2008, 51 %, ou environ 152 000, des 298 000 victimes d'affaires de violence¹ signalées à la police étaient des femmes, et quelque 146 000 victimes étaient des hommes (tableau 1 et tableau 2).

La victimisation avec violence entraîne un grand nombre de conséquences, notamment des blessures, des degrés accrus de stress et la perturbation des activités quotidiennes. Les données de l'Enquête sociale générale (ESG) de 2004 sur la victimisation révèlent que 24 % des victimes qui ont subi des blessures par suite d'actes de violence avaient demandé des soins médicaux et 20 % avaient dû avoir une période de repos au lit. En outre, 81 % des victimes avaient éprouvé une réaction émotive quelconque, comme de la colère, de la confusion ou de la crainte, alors que le tiers d'entre elles ont indiqué qu'elles avaient éprouvé des troubles du sommeil (AuCoin et Beauchamp, 2007).

Les personnes qui sont victimes de crimes violents peuvent être portées à remettre en question leurs perceptions du niveau de criminalité dans leur quartier et de leur sécurité en général. Pour plus de la moitié (52 %) des victimes de crimes violents, l'incident avait eu des répercussions sur leurs activités quotidiennes (AuCoin et Beauchamp, 2007).

Même si les taux globaux de victimisation avec violence déclarée par la police sont comparables entre les hommes et les femmes, les données montrent que le type de violence subi, le type d'arme utilisé contre eux et la gravité des blessures sont différents.

Le présent profil porte sur la nature et l'étendue des différences entre les sexes en ce qui a trait aux crimes violents déclarés par la police dont sont victimes les hommes et les femmes de 18 ans et plus. On y analyse les écarts de la victimisation entre les sexes sur les plans de sa fréquence dans les provinces et les territoires, du type d'infraction avec violence, du lieu de l'affaire, de la présence d'une arme et du type d'arme utilisé, de la gravité des blessures subies par la victime, de la relation entre la victime et l'auteur présumé, et de l'âge de la victime.

L'analyse repose surtout sur les données déclarées par la police dans le cadre du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire (DUC 2), et aussi sur certaines données de l'Enquête sur les homicides. Il importe de mentionner, toutefois, que les données déclarées par la police représentent seulement les affaires dont la police a pris connaissance. À titre d'exemple, l'ESG sur la victimisation menée en 2004 a permis d'estimer que 61 % des hommes et 74 % des femmes ayant été victimes d'un acte de violence n'avaient pas signalé l'incident à la police.

Selon les données de l'ESG de 2004, les victimes de crimes violents peuvent ne pas signaler leur incident de victimisation à la police pour diverses raisons. Par exemple, la victime peut décider de régler l'incident d'une autre

1. Une personne peut être victime de plus d'un incident pendant une même année. Selon les résultats de l'Enquête sociale générale (ESG) de 2004, les personnes qui ont été victimes de plus d'un incident (33 % des victimes) étaient représentées dans 60 % de tous les incidents de victimisation. Les données déclarées par la police figurant dans le présent rapport ne permettent pas de déterminer si une même personne a été victimisée à plusieurs reprises. En outre, les données déclarées par la police portent sur le nombre d'affaires de victimisation et non sur le nombre de victimes.

façon; elle peut juger que l'incident n'est pas assez important pour contacter la police; ou elle peut préférer ne pas avoir affaire à la police.

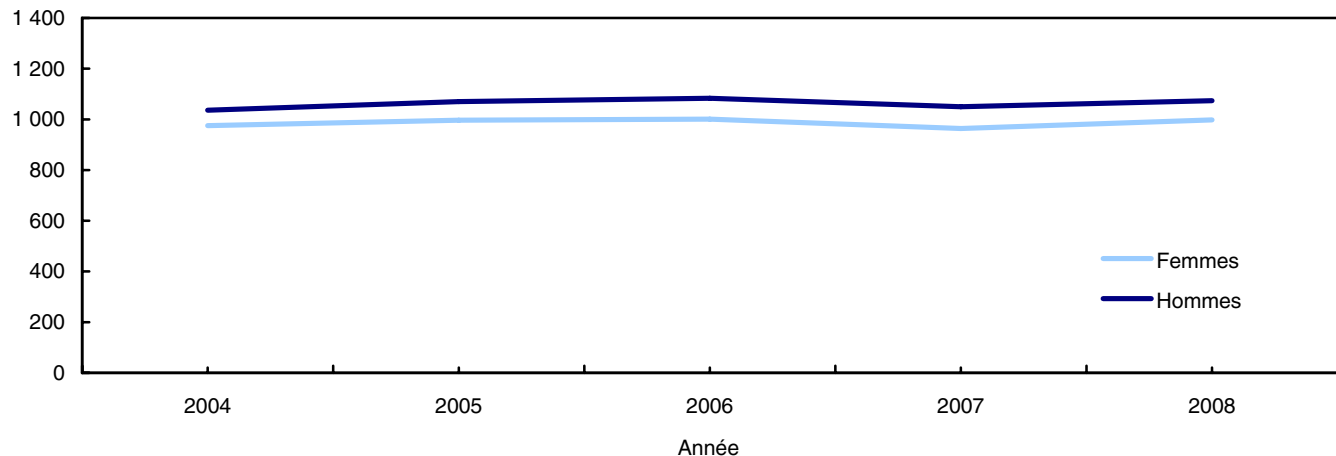
Les taux globaux de victimisation avec violence sont comparables entre les hommes et les femmes

Les données déclarées par la police montrent que, en 2008, le taux de victimisation avec violence était comparable entre les deux sexes, le taux chez les femmes se situant à 1 155 pour 100 000 habitants et celui chez les hommes, à 1 150 (tableau 1 et tableau 2). De plus, tout au long de la période de cinq ans allant de 2004 à 2008, les taux de victimisation avec violence sont demeurés relativement stables, tant pour les hommes que pour les femmes (graphique 1)².

Graphique 1

Les taux de victimisation avec violence déclarée par la police à l'endroit des hommes et des femmes sont demeurés stables au cours de la période de cinq ans

taux pour 100 000 habitants



Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Les taux de victimisation avec violence sont plus élevés chez les femmes dans la plupart des provinces et territoires

Même si les taux de victimisation avec violence étaient pratiquement les mêmes pour les hommes et les femmes à l'échelon du pays, ils affichaient d'importantes différences selon le sexe dans des provinces et territoires donnés. Ainsi, en 2008, les taux de victimisation avec violence étaient plus élevés chez les femmes que chez les hommes dans 10 provinces et territoires sur 13, cette constatation s'appliquant plus particulièrement au Nunavut, aux Territoires du Nord-Ouest et à la Saskatchewan (tableau 3). Par contre, les taux de victimisation avec violence des hommes dépassaient ceux des femmes en Colombie-Britannique, au Québec et en Nouvelle-Écosse³. En ce qui concerne le Nouveau-Brunswick, on n'a noté pratiquement aucun écart du taux de victimisation entre les sexes.

2. Les données sur les tendances fondées sur l'affaire sont déclarées par un sous-ensemble de services de police qui participent régulièrement au Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire depuis 1999. En 2008, ces services de police desservaient 54 % de la population du Canada et ils n'étaient pas représentatifs à l'échelle nationale.

3. Les données pour l'année 2008 sont fondées sur des renseignements déclarés par des services de police qui desservaient 98 % de la population du Canada.

Les taux de victimisation avec violence des femmes dépassent ceux des hommes dans bon nombre des plus grandes villes canadiennes

On a également constaté des différences entre les sexes dans un grand nombre de régions métropolitaines de recensement (RMR)⁴ du Canada pour ce qui est des taux de victimisation avec violence chez les hommes et les femmes. Plus précisément, en 2008, Thunder Bay a déclaré l'écart le plus marqué du taux de victimisation avec violence, soit 1 780 pour les femmes par rapport à 1 359 pour les hommes (tableau 4). De même, dans les RMR de Peterborough, de Kitchener, de Brantford, de Windsor, du Grand Sudbury et de Regina, les taux de violence contre les femmes étaient sensiblement plus élevés que les taux de violence contre les hommes. À l'inverse, les taux de victimisation étaient, en 2008, plus élevés chez les hommes que chez les femmes dans les RMR de Trois-Rivières, de Victoria, de Sherbrooke, de Vancouver et de Québec.

Dans l'ensemble, en 2008, les plus forts taux de victimisation avec violence chez les hommes ont été observés dans les RMR de Saskatoon, de Saint John et de Halifax, tandis que chez les femmes, les taux de victimisation avec violence étaient les plus importants dans les villes de Saskatoon, de Thunder Bay et de Regina (tableau 4).

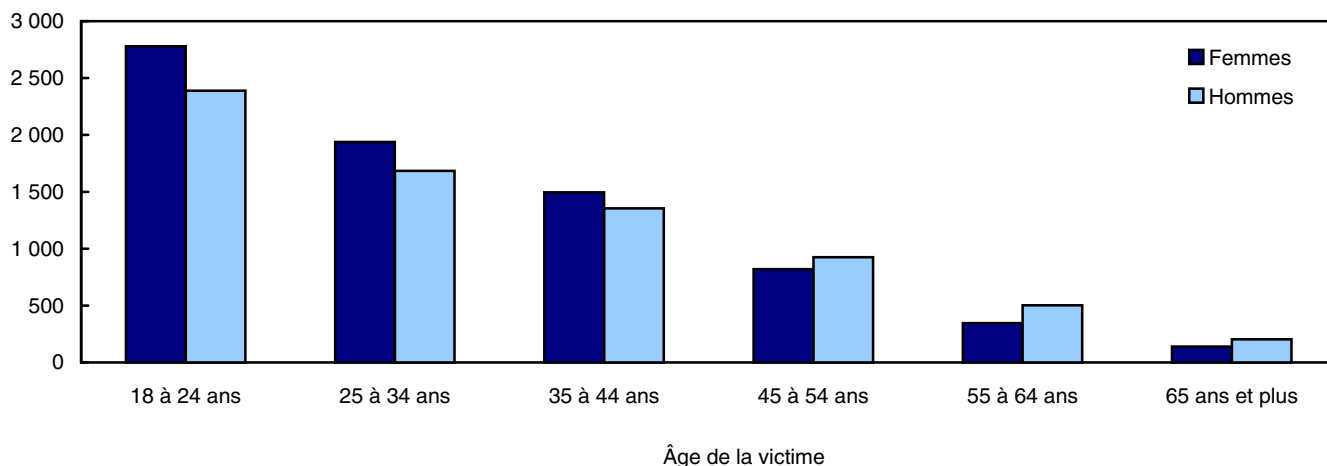
L'âge a une incidence sur le taux de victimisation entre les sexes

Tant pour les hommes que pour les femmes, les taux de victimisation avec violence déclarée par la police étaient les plus élevés chez les jeunes adultes de 18 à 24 ans et les moins élevés chez les personnes de 65 ans et plus. Toutefois, lorsque l'on tient compte du sexe dans les divers groupes d'âge, le risque de victimisation affiche un écart significatif (graphique 2). Les femmes de 18 à 44 ans présentaient des taux de victimisation avec violence plus importants que les hommes du même âge, les femmes de 18 à 24 ans ayant enregistré le taux de victimisation le plus élevé de toutes les victimes, sans égard à l'âge ou au sexe. Cependant, pour les groupes d'âge supérieurs à 44 ans, les taux de victimisation avec violence étaient plus marqués chez les hommes que chez les femmes.

Graphique 2

Les femmes de 18 à 44 ans et les hommes de 45 ans et plus affichent des taux plus élevés de victimisation avec violence, 2008

taux pour 100 000 habitants



Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

4. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les autres municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Une RMR est normalement desservie par plus d'un service de police.

Profil des auteurs présumés

De façon générale, les femmes ont le plus souvent déclaré avoir été agressées par un homme, peu importe le type de crime; cela a également été observé chez les hommes victimes. En effet, des hommes étaient considérés comme les auteurs présumés dans 81 % des incidents de victimisation avec violence contre des femmes et dans 79 % de ces infractions visant des hommes. Par comparaison, les femmes étaient responsables de 10 % des incidents de victimisation à l'endroit des femmes et de 10 % de ceux visant des hommes. Les résultats d'autres études menées aux États-Unis viennent appuyer ces constatations : la majorité des auteurs présumés qui ont été portés à l'attention du système de justice pénale étaient des hommes (Bureau of Justice Statistics, 2006; Heimer et Lauritsen, 2008; département de la Justice des États-Unis, 2009).

Les hommes et les femmes sont victimes de différents types de crimes violents

Les différences selon le sexe des affaires de victimisation déclarées par la police se voient dans les types d'infractions avec violence commises contre les hommes et les femmes. À titre d'exemple, les hommes sont plus susceptibles de faire l'objet de voies de fait et d'homicide, alors que les victimes d'agression sexuelle sont en grande majorité de sexe féminin. Outre les différences liées au type de victimisation avec violence subi, il existe des écarts entre les sexes pour ce qui est des caractéristiques des crimes violents, comme la relation entre la victime et l'auteur présumé, le recours aux armes et le lieu de l'affaire.

Voies de fait

Les victimes des formes plus graves de voies de fait signalées à la police sont le plus souvent des hommes⁵

En 2008, le taux de voies de fait contre des hommes déclarées par la police (779 pour 100 000 habitants) dépassait légèrement celui contre des femmes (711 pour 100 000 habitants). Toutefois, le type de voies de fait déclaré différait selon le sexe de la victime. Les femmes étaient proportionnellement plus nombreuses que les hommes à avoir fait l'objet de voies de fait simples, la forme de voies de fait entraînant les blessures corporelles les moins graves (576 pour 100 000 femmes par rapport à 484 pour 100 000 hommes). Les hommes étaient quant à eux plus souvent victimes des formes de voies de fait plus graves (tableau 1 et tableau 2).

Le taux de voies de fait armées ou causant des lésions corporelles (niveau 2) noté chez les hommes (215 pour 100 000 habitants) était près du double du taux constaté chez les femmes (114 pour 100 000 habitants). Cependant, l'écart le plus marqué entre les hommes et les femmes victimes de voies de fait a été observé pour les voies de fait graves⁶. Selon les données de la police, le taux de voies de fait graves chez les hommes (18 pour 100 000 habitants) était plus de trois fois supérieur au taux chez les femmes (5 pour 100 000 habitants) (tableau 1 et tableau 2). On a également noté des différences similaires entre les sexes aux États-Unis où, en 2004, le taux de voies de fait graves affiché par les hommes était le double du taux enregistré par les femmes (Lauritsen et Heimer, 2008).

En outre, le recours à la force physique était plus courant dans les affaires de voies de fait contre des femmes (54 %) que dans celles visant des hommes (44 %). Par contre, les hommes étaient plus souvent agressés physiquement à l'aide d'une arme (16 % des affaires contre des hommes par rapport à 8 % de celles contre des femmes). De surcroît, parmi les victimes de voies de fait, la proportion d'hommes ayant subi des blessures corporelles graves (5 %) était plus du double de celle des femmes (2 %)⁷ (tableau 5 et tableau 6).

5. Selon les résultats de l'ESG de 2004, 40 % des voies de fait ont été signalées à la police.

6. Les voies de fait graves, ou voies de fait de niveau 3, sont celles dans lesquelles la victime est blessée, mutilée ou défigurée, ou dans lesquelles sa vie est mise en danger.

7. Les blessures corporelles graves sont celles qui nécessitent des soins médicaux professionnels sur les lieux de l'affaire ou le transport à un établissement médical.

Les hommes sont plus souvent agressés physiquement que les femmes dans un endroit public à l'extérieur de leur demeure

Tant pour les hommes que pour les femmes qui ont été victimes de voies de fait, le lieu le plus courant de l'infraction était une résidence. En effet, près des trois quarts des voies de fait contre des femmes et 42 % de celles contre des hommes se sont produites dans un tel endroit. Une grande proportion (29 %) d'hommes ont été agressés dans un endroit public, comme dans un parc de stationnement, dans un autobus urbain ou un abribus, ou encore dans la rue, alors que cela a été le cas pour une plus petite proportion de femmes (13 %) (tableau 5 et tableau 6).

Les femmes sont plus souvent agressées physiquement par un conjoint et les hommes, par un étranger

Les femmes victimes de voies de fait étaient plus souvent agressées par une personne avec laquelle elles avaient une relation intime ou elles avaient eu une telle relation. Les données déclarées par la police indiquent que près du tiers (29 %) des femmes victimes de voies de fait en 2008 ont été agressées par un conjoint actuel ou antérieur; le chiffre correspondant pour les hommes victimes se situait à 7 %. De plus, 22 % des femmes ont été agressées physiquement par un partenaire amoureux actuel ou antérieur, comparativement à 5 % des hommes.

De leur côté, les hommes étaient plus souvent agressés physiquement par un étranger (32 %) ou par une autre personne non apparentée (29 %), comme un ami, une connaissance ou un associé.

Dans l'ensemble, la victime était de sexe féminin dans 81 % des voies de fait commises par un conjoint, et elle était de sexe masculin dans à peu près la même proportion des voies de fait commises par un étranger (tableau 5 et tableau 6).

Des tendances similaires au chapitre des différences entre les sexes ont été observées aux États-Unis. Ainsi, parmi les 11,6 millions d'incidents de victimisation avec violence contre des personnes de sexe masculin et féminin âgées de 12 ans et plus, 6,6 millions d'incidents ont été commis à l'endroit des hommes. Dans la majorité de ces cas, un étranger était l'auteur de la violence (dans 3,9 millions d'incidents), alors qu'une personne connue de la victime était plus souvent impliquée dans les incidents de victimisation contre les femmes (3 millions) (Craven, 1994).

Agressions sexuelles

Le taux d'agressions sexuelles déclarées par la police est plus de 10 fois plus élevé chez les femmes que chez les hommes

Selon les données déclarées par la police, le taux d'agressions sexuelles contre des femmes (68 pour 100 000 habitants) était plus de 10 fois le taux de ces infractions contre des hommes (6 pour 100 000 habitants) en 2008. En effet, les femmes représentaient 92 % des victimes d'agression sexuelle au Canada. Pour chaque groupe d'âge, le taux d'agressions sexuelles contre des femmes était beaucoup plus élevé que celui contre des hommes (tableau 1 et tableau 2).

Il convient de mentionner que les agressions sexuelles sont moins souvent signalées à la police que les autres infractions avec violence, quel que soit le sexe de la victime. Les données de l'ESG de 2004 sur la victimisation révèlent qu'environ 8 % des agressions sexuelles ont été signalées à la police, comparativement à environ 40 % des voies de fait et à environ la moitié des vols qualifiés (Brennan et Taylor-Butts, 2008). En outre, les victimes n'affichaient aucune différence significative selon le sexe quant à leur probabilité d'informer la police des agressions sexuelles.

Plus du quart des femmes victimes d'agression sexuelle subissent des blessures corporelles

Que la victime ait été de sexe masculin ou féminin, la force physique a été utilisée contre elle dans 95 % des agressions sexuelles. Alors que les deux tiers (60 %) des agressions sexuelles déclarées par la police ayant

été commises contre des femmes n'ont pas entraîné de blessures corporelles, 24 % des agressions sexuelles ont abouti à des blessures corporelles légères ayant nécessité des premiers soins, mais non des soins médicaux professionnels (tableau 5 et tableau 6).

Une plus forte proportion d'agressions sexuelles contre des hommes se produisent dans des milieux institutionnels

Les agressions sexuelles se produisent le plus souvent dans des résidences. Près de 2 agressions sexuelles sur 3 perpétrées contre des femmes (59 %) sont survenues dans une résidence privée, tout comme 48 % des agressions sexuelles contre des hommes. Toutefois, dans le cas des hommes ayant fait l'objet d'une agression sexuelle, la proportion dont l'affaire a eu lieu dans un milieu institutionnel (16 %), comme une école, une université, un collège, ou un autre immeuble public ou non commercial, était plus de 2,5 fois supérieure au pourcentage de femmes agressées sexuellement dans un tel endroit (tableau 5 et tableau 6).

Les auteurs présumés dans les affaires d'agression sexuelle contre des hommes et des femmes sont souvent connus des victimes

Dans près de la moitié des agressions sexuelles déclarées par la police commises tant contre des hommes (47 %) que des femmes (44 %), l'auteur présumé était une personne connue de la victime (p. ex. un ami ou une connaissance, ou un partenaire amoureux actuel ou antérieur), mais non un membre de sa famille. Dans le quart des agressions sexuelles déclarées par la police qui ont été perpétrées contre des hommes (19 %) et des femmes (24 %), l'auteur était un étranger (tableau 5 et tableau 6).

On a toutefois constaté d'importantes différences selon le sexe pour ce qui est du lien entre la victime et l'auteur présumé dans les affaires d'agression sexuelle dont la police a pris connaissance. À titre d'exemple, les femmes étaient plus souvent agressées sexuellement que les hommes par leur conjoint actuel ou un ex-conjoint. En 2008, l'auteur présumé était le conjoint actuel ou un ex-conjoint dans 8 % des agressions sexuelles déclarées par la police qui ont été perpétrées contre des femmes, comparativement à 1 % des agressions sexuelles visant des hommes. De même, l'auteur présumé était plus souvent un partenaire amoureux actuel ou antérieur lorsque l'agression sexuelle visait une femme (7 %) que lorsqu'elle était commise contre un homme (1 %). Les hommes victimes d'agression sexuelle étaient toutefois plus souvent agressés par un membre de la famille autre que leur conjointe ou une ex-conjointe, ou par un ami ou une connaissance, comparativement aux femmes victimes d'agression sexuelle (tableau 5 et tableau 6).

Homicides

Alors que les hommes sont plus souvent victimes d'un homicide, les femmes victimes d'homicide sont plus souvent tuées par un conjoint

De 2004 à 2008, les homicides représentaient moins de 1 % de tous les crimes violents signalés à la police au Canada. Les hommes étaient plus susceptibles que les femmes d'être les victimes d'un homicide; ils constituaient 74 % des victimes d'homicide pendant cette période de cinq ans.

Néanmoins, comparativement aux hommes, les femmes étaient plus souvent tuées par leur conjoint ou un ex-conjoint (38 % des homicides sur des femmes par rapport à 4 % des homicides sur des hommes) — elles risquaient davantage d'être victimes d'un homicide entre conjoints. De 2004 à 2008, les femmes représentaient plus des trois quarts des victimes d'homicide entre conjoints, soit 275 des 351 victimes (tableau 7). Plus du quart des femmes victimes d'homicide (28 %) ont été tuées par leur conjoint, comparativement à 3 % des hommes victimes. De plus, 10 % des homicides sur des femmes ont été perpétrés par un ex-conjoint (par rapport à 1 % des homicides sur des hommes). En outre, les femmes étaient plus souvent tuées par un partenaire intime, comme un petit ami ou une petite amie (8 %) que les hommes victimes d'homicide (2 %). Environ 18 % des femmes victimes d'homicide ont été tuées par un ami ou une connaissance, alors que 5 % l'ont été par un étranger (tableau 7).

Par comparaison, les hommes étaient beaucoup plus susceptibles d'être tués par une personne autre qu'une conjointe. Dans 4 homicides sur 10 commis sur des victimes masculines, l'auteur présumé était un ami ou une connaissance, et dans 15 % de ces homicides, il s'agissait d'un étranger.

Les homicides sur des hommes sont plus souvent commis avec une arme à feu et attribuables à des gangs

Entre 2004 et 2008, une arme a été utilisée dans la majorité (84 %) des homicides sur des hommes et dans une grande proportion (72 %) des homicides sur des femmes. Alors que les armes à feu ont été utilisées plus souvent que d'autres armes pour commettre des homicides, elles étaient plus courantes lorsque la victime était de sexe masculin plutôt que de sexe féminin. Plus du tiers (38 %) des hommes victimes d'homicide ont été tués avec une arme à feu, par rapport à 20 % des femmes victimes d'homicide. En fait, de 2004 à 2008, un plus grand nombre d'hommes ont été tués à l'aide d'une arme à feu (785) que de femmes avec toute autre méthode (732). En revanche, les femmes victimes d'homicide étaient plus souvent tuées que les hommes à l'aide d'une autre arme. Plus précisément, elles étaient proportionnellement trois fois plus nombreuses que les hommes à avoir été tuées au moyen d'explosifs, d'un véhicule à moteur, du feu ou du poison (12 % par rapport à 4 %) (tableau 7). En outre, une plus grande proportion de femmes victimes d'homicide (18 %) ont été tuées au moyen de la force physique, comparativement aux hommes victimes d'homicide (13 %).

Les homicides commis dans le cadre d'activités de gangs étaient aussi plus fréquents lorsque la victime était un homme que lorsqu'elle était une femme. De 2004 à 2008, près du quart (24 %) des homicides sur des hommes étaient attribuables à des gangs ou l'on soupçonnait qu'ils l'étaient, comparativement à 3 % des homicides sur des femmes (tableau 7).

Les motifs ayant mené à l'homicide varient selon le sexe de la victime

Alors que le mobile apparent de l'homicide était plus souvent une dispute ou une querelle, quel que soit le sexe de la victime, on a noté certaines différences selon le sexe. Par exemple, comparativement aux hommes, les femmes étaient environ trois fois plus susceptibles d'être tuées dans un excès de frustration, de colère ou de désespoir (21 %), et elles étaient près de quatre fois plus susceptibles d'être les victimes d'un homicide motivé par la jalousie (12 %) ou la violence sexuelle (4 %). Par contre, le règlement de comptes (lié aux drogues ou à un gang) était le mobile apparent dans près du cinquième (20 %) des homicides sur des hommes, mais dans 3 % des homicides sur des femmes. Les hommes victimes d'homicide (7 %) étaient environ deux fois plus susceptibles que les femmes (3 %) d'être tués par vengeance (tableau 7).

Autres infractions avec violence

Les hommes sont plus souvent victimes d'un vol qualifié, alors que les femmes sont plus souvent victimes de harcèlement criminel

Les données déclarées par la police montrent également qu'il existe certains écarts importants selon le sexe pour ce qui est des autres types de crimes violents, comme le vol qualifié, le harcèlement criminel et les menaces.

Les taux d'infractions déclarées par la police révèlent que les femmes étaient victimes de vol qualifié environ deux fois moins souvent que les hommes, mais qu'elles étaient presque trois fois plus susceptibles d'être harcelées criminellement. En 2008, les hommes représentaient 65 % des victimes de vol qualifié⁸, tandis que les femmes étaient victimes de 73 % des cas de harcèlement criminel (tableau 5 et tableau 6).

Alors que les taux de menaces variaient moins entre les hommes (184 pour 100 000 habitants) et les femmes (156 pour 100 000 habitants), on a noté des écarts selon le sexe pour ce qui est des auteurs présumés.

8. Les données de l'ESG de 2004 révèlent que 51 % des vols qualifiés ont été signalés à la police.

Comme il a été constaté pour les voies de fait et les agressions sexuelles, dans le cas des menaces criminelles, les femmes étaient plus souvent victimisées que les hommes par un conjoint ou un partenaire amoureux. Plus particulièrement, la proportion de femmes (18 %) menacées par leur conjoint ou un ex-conjoint était six fois plus élevée que celle s'appliquant aux hommes (3 %). La proportion de femmes menacées par un partenaire amoureux actuel ou antérieur (12 %) était aussi environ six fois supérieure à celle des hommes victimes de menaces (2 %). Par contre, les hommes (24 %) étaient environ deux fois plus susceptibles que les femmes (12 %) d'être menacés par un étranger.

Résumé

Les données déclarées par la police révèlent que les hommes et les femmes sont victimes de crimes violents dans à peu près la même mesure, mais qu'il existe des écarts révélateurs entre les sexes pour ce qui est de la nature de la victimisation. À titre d'exemple, les hommes et les femmes sont victimes de différents types de voies de fait. Les hommes sont plus susceptibles d'être victimes des formes plus graves de voies de fait (niveaux 2 et 3) et d'être agressés avec une arme. Par contre, les femmes sont plus souvent victimes de voies de fait simples, ce qui entraîne moins de blessures pour elles que pour leurs homologues masculins. De surcroît, les femmes victimes de voies de fait sont plus souvent agressées par un conjoint, alors que les hommes le sont plus souvent par une personne qu'ils ne connaissent pas, comme un étranger. Enfin, les femmes sont 10 fois plus susceptibles que les hommes d'être victimes d'agression sexuelle.

Méthodes

Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire

Le Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire (DUC 2) fournit des renseignements détaillés sur chaque affaire criminelle signalée à la police, y compris les caractéristiques des victimes, des auteurs présumés et des affaires. Les données pour l'année 2008 sont fondées sur des renseignements déclarés par des services de police qui desservaient 98 % de la population du Canada.

La base de données DUC 2 sur les tendances comprend des données historiques qui permettent d'analyser les tendances des caractéristiques des affaires, des auteurs présumés et des victimes, comme la relation entre la victime et l'auteur présumé. Cette base de données comprend actuellement les données de 63 services de police qui participent régulièrement au Programme DUC 2 depuis 1999. Ces répondants desservaient 54 % de la population du Canada en 2008. À l'échelon provincial, cette base de données représente 36 % de la population de Terre-Neuve-et-Labrador, 18 % de la population du Nouveau-Brunswick, 99 % de la population du Québec, 52 % de la population de l'Ontario, 47 % de la population de la Saskatchewan, 55 % de la population de l'Alberta et 14 % de la population de la Colombie-Britannique.

Enquête sur les homicides

Depuis 1961, l'Enquête sur les homicides permet de recueillir des données auprès de la police sur les affaires, les victimes et les auteurs présumés d'homicide au Canada. La collecte de données sur les homicides dans la famille a débuté en 1974. Lorsque la police prend connaissance d'un homicide, le service de police qui mène l'enquête remplit un questionnaire, puis l'achemine au Centre canadien de la statistique juridique. Le nombre d'homicides indiqué pour une année donnée représente tous les homicides déclarés cette année-là, quelle que soit l'année au cours de laquelle le décès est effectivement survenu.

Définitions

Agression sexuelle — Comprend les quatre types d'infractions sexuelles suivants :

- **Agression sexuelle** — Il s'agit de l'agression sexuelle de niveau 1, qui entraîne des blessures corporelles légères ou qui n'entraîne aucune blessure pour la victime.
- **Agression sexuelle armée ou causant des lésions corporelles** — Il s'agit de l'agression sexuelle de niveau 2, qui comprend l'agression sexuelle armée, avec menaces ou entraînant des lésions corporelles.
- **Agression sexuelle grave** — Agression sexuelle de niveau 3, soit une agression sexuelle dans laquelle la victime est blessée, mutilée ou défigurée, ou dans laquelle sa vie est mise en danger.
- **Autres infractions sexuelles** — Groupe d'infractions visant surtout à traiter des affaires de mauvais traitements sexuels envers les enfants, y compris les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, l'inceste, la corruption d'enfants, le leurre d'enfants au moyen d'un ordinateur, les relations sexuelles anales, la bestialité et le voyeurisme.

Autres infractions comportant de la violence ou la menace de violence — Comprend l'enlèvement, la séquestration, la prise d'otage, le vol qualifié, l'extorsion, le harcèlement criminel, les appels téléphoniques indécentes ou harcelants, les menaces, l'usage d'explosifs causant la mort ou des lésions corporelles, l'incendie criminel et les autres infractions contre la personne.

Homicide et tentative de meurtre — Comprend un certain nombre d'infractions dans lesquelles l'auteur tente de causer la mort ou cause la mort, y compris le meurtre au premier degré, le meurtre au deuxième degré, l'homicide involontaire coupable et l'infanticide, la tentative de meurtre, le complot en vue de commettre un meurtre, la négligence criminelle entraînant la mort et les autres infractions connexes entraînant la mort.

Membre de la famille et personne non apparentée — Il s'agit de l'identité de l'auteur présumé par rapport à la victime. Les membres de la famille comprennent les conjoints actuels et antérieurs, le père et la mère, les enfants, les frères et les sœurs, et les autres personnes liées à la victime par le sang, par mariage ou par un autre lien juridique (p. ex. l'adoption). On estime que toutes les autres personnes ne sont pas apparentées.

Voies de fait — Comprend les quatre types de voies de fait suivants :

- **Voies de fait simples** — Représente les voies de fait de niveau 1 prévues au *Code criminel*. Il s'agit de la forme de voies de fait la moins grave, qui comprend le fait de pousser, de gifler, de donner des coups de poing et de proférer des menaces verbales en face-à-face.
- **Voies de fait armées ou causant des lésions corporelles** — Il s'agit des voies de fait de niveau 2, qui comprennent le fait de porter une arme, d'utiliser ou de menacer d'utiliser une arme contre quelqu'un, ou d'infliger des lésions corporelles à quelqu'un.
- **Voies de fait graves** — Il s'agit des voies de fait de niveau 3, qui comprennent le fait de blesser, de mutiler ou de défigurer une personne, ou de mettre sa vie en danger.
- **Autres voies de fait** — Comprend l'infliction illégale de lésions corporelles, la décharge d'une arme à feu intentionnellement, l'utilisation d'une arme à feu pendant la perpétration d'une infraction, le fait de braquer une arme à feu, les voies de fait contre un agent de la paix, la négligence criminelle entraînant des lésions corporelles et les autres formes de voies de fait.

Bibliographie

AUCOIN, Kathy, et Diane BEAUCHAMP. 2007. « Répercussions et conséquences de la victimisation, ESG 2004 », *Juristat*, vol. 27, n° 1, produit n° 85-002-XIF au catalogue de Statistique Canada, <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/85-002-x2007001-fra.pdf> (site consulté le 20 janvier 2010).

BEATTIE, Sara. 2009. « L'homicide au Canada, 2008 », *Juristat*, vol. 29, n° 4, produit n° 85-002-XIF au catalogue de Statistique Canada, <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2009004/article/10929-fra.htm> (site consulté le 20 janvier 2010).

BRENNAN, Shannon, et Andrea TAYLOR-BUTTS. 2008. *Les agressions sexuelles au Canada*, produit n° 85F0033M au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, « Série de profils du Centre canadien de la statistique juridique », n° 19, <http://www.statcan.gc.ca/pub/85f0033m/85f0033m2008019-fra.htm> (site consulté le 20 janvier 2010).

BUREAU OF JUSTICE STATISTICS. 2006. *Criminal Victimization in the U.S., 2004*, Washington, district de Columbia, département de la Justice des États-Unis. Tableaux statistiques, <http://bjs.ojp.usdoj.gov/index.cfm?ty=pbdetail&iid=1102> (site consulté le 29 mars 2010).

CRAVEN, Diane. 1994. « Sex differences in violent victimization », *Bureau of Justice Statistics Special Report*, produit n° NCJ-164508 au catalogue, département de la Justice des États-Unis, Office of Justice Programs, p. 1 à 9, <http://www.ojp.usdoj.gov/bjs/pub/pdf/sdvv.pdf> (site consulté le 29 mars 2010).

DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE DES ÉTATS-UNIS. 2009. *Practical Implications of Current Domestic Violence Research : For Law Enforcement, Prosecutors and Judges*, Office of Justice Programs, National Institute of Justice, <http://www.ncjrs.gov/pdffiles1/nij/225722.pdf> (site consulté le 29 mars 2010).

HEIMER, Karen, et Janet L. LAURITSEN. 2008. « Gender and violence in the United States : Trends in offending and victimization », *Understanding Crime Trends : Workshop Report*, Committee on Understanding Crime Trends, National Academy of Sciences, p. 45 à 80, <http://www.nap.edu/catalog/12472.html> (site consulté le 29 mars 2010).

LAURITSEN, Janet L., et Karen HEIMER. 2008. « The gender gap in violent victimization, 1973-2004 », *Journal of Quantitative Criminology*, vol. 24, n° 2, p. 125 à 147, <http://www.springerlink.com/content/f382gk533142x349/> (site consulté le 11 février 2010).

Appendice I — Tableaux

Tableau 1

Taux de victimes de crimes violents déclarés par la police, selon le groupe d'âge, Canada, 2008

Type d'infraction	Victimes âgées de 18 ans et plus													
	18 à 24 ans		25 à 34 ans		35 à 44 ans		45 à 54 ans		55 à 64 ans		65 ans et plus		Total	
	Sexe de la victime													
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
	taux ¹													
Total des voies de fait	1 717	1 672	1 235	1 202	934	911	489	595	184	302	73	113	711	779
Voies de fait graves (niveau 3)	12	52	9	27	6	19	3	10	1	5	1	2	5	18
Voies de fait armées ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	279	531	198	316	151	242	78	157	28	70	11	25	114	215
Voies de fait (niveau 1)	1 397	1 010	985	686	756	572	400	402	153	220	60	83	576	484
Autres voies de fait	29	80	42	173	21	79	8	26	2	8	1	4	16	62
Total des agressions sexuelles	246	19	112	8	63	6	31	3	12	1	6	1	68	6
Agression sexuelle grave (niveau 3)	2	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0
Agression sexuelle armée ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	4	0	3	0	2	0	1	0	0	0	0	0	1	0
Agression sexuelle (niveau 1)	232	17	105	7	59	5	29	3	11	1	6	1	64	5
Autres infractions sexuelles ²	8	2	3	0	2	1	1	0	0	0	0	0	2	0
Total des autres infractions avec violence	817	696	591	475	499	437	299	328	149	200	60	90	376	365
Homicide ou tentative de meurtre	4	19	3	11	2	7	2	5	1	3	1	2	2	7
Vol qualifié	162	331	68	129	52	93	45	77	32	49	14	23	56	109
Extorsion	6	7	5	7	4	5	4	5	2	4	1	2	3	5
Harcèlement criminel	270	56	227	66	195	75	99	53	46	32	20	17	135	51
Menaces	301	264	247	251	220	248	137	182	63	107	21	43	156	184
Séquestration	71	18	39	9	24	6	11	4	4	3	2	2	22	7
Autres infractions avec violence ³	2	2	2	2	2	2	1	2	1	1	0	1	1	2
Total des infractions avec violence	2 780	2 388	1 938	1 684	1 496	1 355	820	925	345	503	139	204	1 155	1 150

1. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants de 18 ans et plus.

2. Comprend les contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, l'incitation à des contacts sexuels, l'inceste, les relations sexuelles anales et la bestialité.

3. Comprend l'incendie criminel, les autres voies de fait, les voies de fait contre un agent de la paix ou un fonctionnaire public, la négligence criminelle entraînant des lésions corporelles, la décharge d'une arme à feu intentionnellement, l'infliction illégale de lésions corporelles et les autres infractions avec violence.

Note(s) : En raison de l'arrondissement, il se peut que la somme des pourcentages ne corresponde pas à 100. Les données pour l'année 2008 sont fondées sur des renseignements déclarés par des services de police qui desservaient 98 % de la population du Canada. Exclut les affaires pour lesquelles l'âge ou le sexe de la victime était inconnu.

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 2
Nombre de victimes de crimes violents déclarés par la police, selon le groupe d'âge, Canada, 2008

Type d'infraction	Victimes âgées de 18 ans et plus															
	18 à 24 ans		25 à 34 ans		35 à 44 ans		45 à 54 ans		55 à 64 ans		65 ans et plus		Total			
	Sexe de la victime															
	Femmes		Hommes		Femmes		Hommes		Femmes		Hommes		Femmes		Hommes	
	nombre															
Total des voies de fait	26 225	26 979	27 140	26 743	22 128	22 009	12 653	15 381	3 628	5 774	1 821	2 231	93 595	99 117		
Voies de fait graves (niveau 3)	176	834	204	596	152	457	71	257	23	92	16	31	642	2 267		
Voies de fait armées ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	4 267	8 564	4 358	7 028	3 567	5 843	2 025	4 059	557	1 335	276	493	15 050	27 322		
Voies de fait (niveau 1)	21 339	16 296	21 654	15 273	17 917	13 811	10 340	10 398	3 005	4 197	1 496	1 627	75 751	61 602		
Autres voies de fait	443	1 285	924	3 846	492	1 898	217	667	43	150	33	80	2 152	7 926		
Total des agressions sexuelles	3 758	313	2 464	168	1 501	147	811	75	232	27	154	17	8 920	747		
Agression sexuelle grave (niveau 3)	30	1	25	6	19	4	11	0	2	0	1	0	88	11		
Agression sexuelle armée ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	64	8	63	2	47	7	21	1	2	0	0	0	197	18		
Agression sexuelle (niveau 1)	3 538	278	2 301	151	1 399	119	752	70	219	25	148	17	8 357	660		
Autres infractions sexuelles ¹	126	26	75	9	36	17	27	4	9	2	5	0	278	58		
Total des autres infractions avec violence	12 479	11 225	12 990	10 561	11 824	10 562	7 747	8 477	2 942	3 815	1 509	1 762	49 491	46 402		
Homicide ou tentative de meurtre	59	306	67	242	55	176	48	126	28	52	21	42	278	944		
Vol qualifié	2 477	5 334	1 485	2 875	1 241	2 246	1 174	2 004	631	940	361	460	7 369	13 859		
Extorsion	98	120	105	155	86	129	91	121	35	67	32	35	447	627		
Harcèlement criminel	4 129	896	4 996	1 460	4 625	1 814	2 569	1 376	898	619	508	332	17 725	6 497		
Menaces	4 603	4 252	5 427	5 594	5 215	5 999	3 535	4 704	1 245	2 051	535	844	20 560	23 444		
Séquestration	1 083	290	867	192	558	151	292	106	85	60	40	32	2 925	831		
Autres infractions avec violence ²	30	27	43	43	44	47	38	40	20	26	12	17	187	200		
Total des infractions avec violence	42 462	38 517	42 594	37 472	35 453	32 718	21 211	23 933	6 802	9 616	3 484	4 010	152 006	146 266		

1. Comprend les contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, l'incitation à des contacts sexuels, l'inceste, les relations sexuelles anales et la bestialité.
2. Comprend l'incendie criminel, les autres voies de fait, les voies de fait contre un agent de la paix ou un fonctionnaire public, la négligence criminelle entraînant des lésions corporelles, la décharge d'une arme à feu intentionnellement, l'infliction illégale de lésions corporelles et les autres infractions avec violence.

Note(s) : En raison de l'arrondissement, il se peut que la somme des pourcentages ne corresponde pas à 100. Les données pour l'année 2008 sont fondées sur des renseignements déclarés par des services de police qui desservent 98 % de la population du Canada. Exclut les affaires pour lesquelles l'âge ou le sexe de la victime était inconnu.

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 3
Victimes âgées de 18 ans et plus de crimes violents déclarés par la police, selon la province ou le territoire, Canada, 2008

Province ou territoire	Sexe de la victime				Total	
	Femmes		Hommes		nombre	taux ¹
	nombre	taux ¹	nombre	taux ¹		
Canada	152 006	1 155	146 266	1 150	298 272	1 153
Terre-Neuve-et-Labrador	2 521	1 186	2 122	1 061	4 643	1 125
Île-du-Prince-Édouard	501	877	416	783	917	832
Nouvelle-Écosse	5 317	1 354	4 995	1 378	10 312	1 366
Nouveau-Brunswick	3 595	1 158	3 381	1 157	6 976	1 158
Québec	29 265	936	31 560	1 046	60 825	990
Ontario	48 605	941	43 943	892	92 548	917
Manitoba	8 733	1 921	7 090	1 604	15 823	1 765
Saskatchewan	10 191	2 563	7 725	2 018	17 916	2 296
Alberta	18 221	1 344	18 756	1 326	36 977	1 335
Colombie-Britannique	21 620	1 309	23 913	1 501	45 533	1 404
Yukon	481	3 766	440	3 332	921	3 545
Territoires du Nord-Ouest	1 606	10 787	1 083	6 612	2 689	8 600
Nunavut	1 350	14 551	842	8 486	2 192	11 417

1. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants de 18 ans et plus.

Note(s) : En raison de l'arrondissement, il se peut que la somme des pourcentages ne corresponde pas à 100. Les données sont fondées sur les comptes des victimes obtenus à l'aide du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire; au total, elles représentent 98 % de la population du Canada. La couverture de chaque province et territoire est supérieure à 95 %, à l'exception de la Colombie-Britannique, où elle s'établit à 92 %. Exclut les affaires pour lesquelles l'âge ou le sexe de la victime était inconnu.

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 4
Victimes âgées de 18 ans et plus de crimes violents déclarés par la police, selon la région métropolitaine de recensement, Canada, 2008

Région métropolitaine de recensement	Sexe de la victime				Total		ratio des taux entre les femmes et les hommes
	Femmes		Hommes		nombre	taux ¹	
	nombre	taux ¹	nombre	taux ¹			
500 000 habitants et plus							
Winnipeg	4 126	1 366	3 744	1 292	7 870	1 330	1,06
Vancouver	10 973	1 167	13 454	1 494	24 427	1 327	0,78
Edmonton	5 160	1 167	5 911	1 301	11 071	1 235	0,90
Hamilton ²	2 386	1 113	2 477	1 219	4 863	1 164	0,91
Montréal	15 815	1 029	16 786	1 150	32 601	1 088	0,89
Toronto ²	18 937	905	18 072	941	37 009	936	0,96
Calgary	3 534	772	4 153	873	7 687	823	0,88
Kitchener	1 753	877	1 424	722	3 177	800	1,21
Ottawa ³	2 552	684	2 678	761	5 230	721	0,90
Québec	1 608	517	1 867	639	3 475	576	0,81
100 000 à moins de 500 000 habitants							
Saskatoon	1 840	1 789	1 676	1 713	3 516	1 752	1,04
Regina	1 498	1 767	1 229	1 546	2 727	1 660	1,14
Saint John	679	1 582	625	1 649	1 304	1 613	0,96
Thunder Bay	885	1 780	638	1 359	1 523	1 576	1,31
Halifax	2 395	1 443	2 514	1 643	4 909	1 539	0,88
St. John's	1 052	1 360	946	1 338	1 998	1 349	1,02
Gatineau ⁴	1 447	1 226	1 627	1 434	3 074	1 328	0,85
Abbotsford–Mission	883	1 351	795	1 231	1 678	1 291	1,10
Brantford	703	1 347	567	1 144	1 270	1 248	1,18
Windsor	1 385	1 138	1 147	980	2 532	1 060	1,16
Moncton	615	1 100	520	1 010	1 135	1 057	1,09
Kingston	717	1 104	613	987	1 330	1 047	1,12
Victoria	1 326	880	1 642	1 185	2 968	1 026	0,74
Grand Sudbury	724	1 070	604	937	1 328	1 005	1,14
St. Catharines–Niagara	1 906	1 043	1 618	942	3 524	994	1,11
Saguenay	553	918	594	1 027	1 147	971	0,89
London	1 846	930	1 590	853	3 436	892	1,09
Barrie	455	858	412	818	867	838	1,05
Sherbrooke	550	720	650	920	1 200	816	0,78
Peterborough	456	891	339	722	795	810	1,23
Trois-Rivières	433	684	537	922	970	798	0,74
Guelph	357	726	350	751	707	738	0,97

1. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants de 18 ans et plus.

2. Exclut les données déclarées par les services de police régionaux de Halton et de Durham en raison du manque de correspondance entre les limites des régions métropolitaines de recensement et les limites des territoires policiers.

3. Ottawa représente la partie de la région métropolitaine de recensement d'Ottawa–Gatineau située en Ontario.

4. Gatineau représente la partie de la région métropolitaine de recensement d'Ottawa–Gatineau située au Québec.

Note(s) : En raison de l'arrondissement, il se peut que la somme des pourcentages ne corresponde pas à 100. Une région métropolitaine de recensement est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une région métropolitaine de recensement doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la région métropolitaine de recensement, les autres municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Une région métropolitaine de recensement est normalement desservie par plus d'un service de police. Les populations des régions métropolitaines de recensement ont été ajustées pour qu'elles correspondent aux limites des territoires policiers. Exclut Oshawa en raison du manque de correspondance entre les limites de la région métropolitaine de recensement et les limites des territoires policiers. La couverture de chaque région métropolitaine de recensement est pratiquement de 100 %, à l'exception des suivantes : Winnipeg (99 %), Saskatoon (99 %), Brantford (95 %), Windsor (91 %), Toronto (91 %), Hamilton (75 %) et Barrie (70 %). Exclut les affaires pour lesquelles l'âge ou le sexe de la victime était inconnu.

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 5
Pourcentage de victimes âgées de 18 ans et plus de crimes violents déclarés par la police, selon le type d'infraction et les caractéristiques de celle-ci, Canada, 2008

Caractéristiques relatives au crime	Victimes âgées de 18 ans et plus											
	Type d'infraction avec violence											Total
	Agression sexuelle			Voies de fait			Vol qualifié			Menaces		
	Sexe de la victime											Total
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	
pourcentage												
Lieu												
Résidentiel ¹	59	48	58	71	42	56	12	14	14	67	54	60
Commercial ²	11	11	11	8	18	13	46	32	37	10	16	13
Institutionnel ³	6	16	7	4	8	6	2	2	2	9	10	10
Public ⁴	18	15	17	13	29	22	38	50	46	9	16	13
Inconnu ⁵	6	10	7	3	4	3	2	2	2	4	4	4
Total des affaires	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Blessures												
Blessure inconnue ⁶	14	16	14	6	5	6	4	3	4	2	2	2
Aucune blessure ⁷	60	67	61	36	36	36	62	51	55	59	61	60
Blessures corporelles légères ⁸	24	14	23	56	54	55	23	35	31	1	1	1
Blessures corporelles graves ⁹	0	0	0	2	5	3	1	3	2	.	.	.
Décès
Sans objet ¹⁰	1	3	1	0	0	0	10	8	9	38	36	37
Total des affaires	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Arme ayant causé les blessures												
Arme inconnue ¹¹	5	7	5	2	3	3	2	3	2	2	2	2
Aucune arme ¹²	62	70	62	36	36	36	72	59	64	97	97	97
Force physique ¹³	32	21	31	54	44	49	20	25	23	1	1	1
Arme à feu ¹⁴	0	.	0	0	1	0	2	3	2	0	0	0
Couteau ou autre instrument tranchant ou pointu ¹⁵	1	0	1	2	5	3	2	5	4	0	0	0
Massue ou objet contondant ¹⁶	0	0	0	1	4	3	1	3	2	0	0	0
Autre arme ¹⁷	1	1	1	4	7	6	1	3	3	0	0	0
Total des armes	1	1	1	8	16	12	5	14	11	0	0	0
Total des affaires	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Relation entre la victime et l'auteur présumé												
Relation inconnue ¹⁸	16	19	16	12	19	16	16	16	16	13	16	14
Conjoint ou conjointe	5	0	5	24	5	14	0	0	0	8	1	4
Ex-conjoint ou ex-conjointe	3	0	3	5	1	3	0	0	0	10	2	6
Autre membre de la famille ¹⁹	9	14	9	11	8	9	1	0	0	12	9	10
Total des membres de la famille	17	14	16	40	14	27	2	0	1	30	11	20
Petit ami ou petite amie	4	1	4	17	4	10	1	0	0	3	0	2
Ex-petit ami ou ex-petite amie	3	1	3	5	2	3	1	0	0	9	1	5
Étranger	24	19	23	9	32	21	75	76	75	12	24	18
Autre personne non apparentée ²⁰	37	46	38	17	29	23	6	8	7	33	47	41
Total des personnes non apparentées	68	67	68	48	66	57	82	84	83	57	73	65
Total des affaires	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Caractéristiques relatives au crime	Victimes âgées de 18 ans et plus								
	Type d'infraction avec violence						Total		
	Harcèlement criminel			Autres infractions avec violence ²¹					
	Sexe de la victime								
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
pourcentage									
Lieu									
Résidentiel ¹	75	73	74	76	53	67	68	43	55
Commercial ²	9	11	10	6	13	9	10	18	14
Institutionnel ³	5	5	5	3	4	3	5	7	6
Public ⁴	6	7	7	12	28	18	13	28	21
Inconnu ⁵	5	5	5	3	3	3	4	4	4
Total des affaires	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Blessures									
Blessure inconnue ⁶	10	12	10	5	5	5	6	5	6
Aucune blessure ⁷	37	32	36	35	36	35	42	41	42
Blessures corporelles légères ⁸	1	0	1	40	16	30	38	40	39
Blessures corporelles graves ⁹	.	.	.	5	16	9	1	4	2
Décès	.	.	.	4	18	9	0	0	0
Sans objet ¹⁰	53	56	53	12	10	11	12	9	11
Total des affaires	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Arme ayant causé les blessures									
Arme inconnue ¹¹	9	11	10	2	3	2	3	3	3
Aucune arme ¹²	90	88	89	47	46	46	54	51	53
Force physique ¹³	1	1	1	39	13	28	37	33	35

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 5 – suite

Pourcentage de victimes âgées de 18 ans et plus de crimes violents déclarés par la police, selon le type d'infraction et les caractéristiques de celle-ci, Canada, 2008

Caractéristiques relatives au crime	Victimes âgées de 18 ans et plus								
	Type d'infraction avec violence						Total		
	Harcèlement criminel			Autres infractions avec violence ²¹					
	Sexe de la victime								
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
	pourcentage								
Arme à feu ¹⁴	.	.	.	2	16	8	0	1	1
Couteau ou autre instrument tranchant ou pointu ¹⁵	.	.	.	5	13	8	1	4	3
Massue ou objet contondant ¹⁶	.	.	.	1	4	3	1	3	2
Autre arme ¹⁷	0	0	0	5	5	5	3	5	4
Total des armes	0	0	0	13	38	23	5	13	9
Total des affaires	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Relation entre la victime et l'auteur présumé									
Relation inconnue ¹⁸	18	20	19	11	24	16	13	19	16
Conjoint ou conjointe	2	1	2	21	2	13	17	4	10
Ex-conjoint ou ex-conjointe	15	7	13	8	1	5	6	2	4
Autre membre de la famille ¹⁹	4	6	5	5	5	5	10	7	8
Total des membres de la famille	21	13	19	33	7	23	33	12	23
Petit ami ou petite amie	2	1	2	19	1	12	12	3	7
Ex-petit ami ou ex-petite amie	20	11	17	10	1	6	7	2	5
Étranger	13	17	14	13	31	20	14	34	24
Autre personne non apparentée ²⁰	26	38	29	14	36	23	21	30	25
Total des personnes non apparentées	61	66	62	56	69	61	54	69	61
Total des affaires	100	100	100	100	100	100	100	100	100

1. Comprend les maisons unifamiliales, les constructions sur une propriété privée, les unités d'habitation et les unités d'habitation commerciales.
2. Comprend les banques et autres établissements financiers, les dépanneurs, les stations-service, les concessionnaires d'automobiles (neuves ou d'occasion), les bars et restaurants, ainsi que les autres immeubles commerciaux ou abritant une société.
3. Comprend les écoles (durant les activités surveillées et non surveillées), les universités, les collèges et les autres immeubles publics ou non commerciaux.
4. Comprend les parcs de stationnement, les autobus urbains et aribus, les métros et stations de métro, les autres installations de transport public et installations attenantes, les rues, routes et autoroutes, les zones ouvertes et les sites de construction.
5. Il a été impossible de déterminer l'endroit précis où l'affaire a eu lieu.
6. Il a été impossible de déterminer la gravité des blessures de la victime.
7. Aucune blessure visible n'a été remarquée au moment de l'affaire.
8. Les blessures corporelles légères sont celles qui ne nécessitent pas de soins médicaux professionnels ou qui nécessitent seulement des premiers soins (p. ex. pansement, glace).
9. Les blessures corporelles graves sont celles qui nécessitent des soins médicaux professionnels sur les lieux de l'affaire ou le transport à un établissement médical.
10. Le contrevenant n'a pas eu recours à une arme ni à la force physique contre la victime.
11. L'arme qui a blessé la victime n'était pas connue.
12. Aucune arme n'a été utilisée au moment de l'affaire, ou l'arme utilisée n'a pas causé de lésions corporelles.
13. Il s'agit du recours à sa propre force ou d'une action pour infliger des blessures ou la mort (p. ex. étrangler, pousser ou donner des coups de poing).
14. Comprend les armes à feu entièrement automatiques, les carabines, les carabines et fusils de chasse à canon tronqué, les armes de poing et les autres armes similaires à des armes à feu.
15. Comprend les couteaux et d'autres instruments tranchants ou pointus susceptibles de couper ou de percer.
16. Comprend tout outil ou instrument utilisé pour infliger des lésions corporelles en frappant ou en assommant.
17. Comprend les explosifs, le feu, les véhicules à moteur, le poison et les objets pouvant servir à la strangulation.
18. Comprend les affaires pour lesquelles l'identité de l'auteur présumé n'est pas connue ou n'a pu être établie.
19. Comprend les membres de la famille élargie comme les oncles et tantes, les cousins et cousines, et les beaux-frères et belles-soeurs.
20. Comprend les amis et connaissances, les relations d'affaires et les relations criminelles.
21. Comprend les infractions entraînant la mort, la tentative de meurtre, le complot en vue de commettre un meurtre, l'enlèvement et la séquestration, la prise d'otage, le vol qualifié, l'extorsion, l'intimidation d'une personne associée au système judiciaire ou d'un journaliste, l'intimidation d'une personne autre qu'une personne associée au système judiciaire, les explosifs causant la mort ou des lésions corporelles, l'incendie criminel — l'insouciance à l'égard de la vie et les autres infractions contre la personne.

Note(s) : En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100. Comprend des victimes âgées de 18 ans et plus. Exclut les affaires pour lesquelles l'âge ou le sexe de la victime était inconnu. Les données pour l'année 2008 sont fondées sur des renseignements déclarés par des services de police qui desservaient 98 % de la population du Canada.

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 6

Nombre de victimes âgées de 18 ans et plus de crimes violents déclarés par la police, selon le type d'infraction et les caractéristiques de celle-ci, Canada, 2008

Caractéristiques relatives au crime	Victimes âgées de 18 ans et plus											
	Type d'infraction avec violence											
	Agression sexuelle			Voies de fait			Vol qualifié			Menaces		
	Sexe de la victime											
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
	nombre											
Lieu												
Résidentiel ¹	5 240	360	5 600	66 707	41 415	108 122	905	1 965	2 870	13 768	12 569	26 337
Commercial ²	970	80	1 050	7 591	17 516	25 107	3 410	4 438	7 848	2 067	3 784	5 851
Institutionnel ³	570	117	687	3 910	7 619	11 529	122	251	373	1 913	2 307	4 220
Public ⁴	1 577	114	1 691	12 425	29 025	41 450	2 786	6 894	9 680	1 907	3 867	5 774
Inconnu ⁵	563	76	639	2 962	3 542	6 504	146	311	457	905	917	1 822
Total des affaires	8 920	747	9 667	93 595	99 117	192 712	7 369	13 859	21 228	20 560	23 444	44 004
Blessures												
Blessure inconnue ⁶	1 235	119	1 354	5 524	5 196	10 720	294	467	761	427	585	1 012
Aucune blessure ⁷	5 383	500	5 883	34 026	35 737	69 763	4 574	7 102	11 676	12 101	14 313	26 414
Blessures corporelles légères ⁸	2 160	102	2 262	52 458	53 213	105 671	1 709	4 821	6 530	185	198	383
Blessures corporelles graves ⁹	30	2	32	1 499	4 840	6 339	67	386	453	.	.	.
Décès
Sans objet ¹⁰	112	24	136	88	131	219	725	1 083	1 808	7 847	8 348	16 195
Total des affaires	8 920	747	9 667	93 595	99 117	192 712	7 369	13 859	21 228	20 560	23 444	44 004
Arme ayant causé les blessures												
Arme inconnue ¹¹	464	55	519	2 053	3 229	5 282	161	355	516	394	546	940
Aucune arme ¹²	5 495	524	6 019	34 125	35 882	70 007	5 299	8 185	13 484	19 948	22 661	42 609
Force physique ¹³	2 830	158	2 988	50 291	43 772	94 063	1 508	3 418	4 926	149	138	287
Arme à feu ¹⁴	13	.	13	165	543	708	114	373	487	8	23	31
Couteau ou autre instrument tranchant ou pointu ¹⁵	48	2	50	1 518	4 968	6 486	134	664	798	22	23	45
Massue ou objet contondant ¹⁶	13	1	14	1 320	3 844	5 164	59	398	457	4	1	5
Autre arme ¹⁷	57	7	64	4 123	6 879	11 002	94	466	560	35	52	87
Total des armes	131	10	141	7 126	16 234	23 360	401	1 901	2 302	69	99	168
Total des affaires	8 920	747	9 667	93 595	99 117	192 712	7 369	13 859	21 228	20 560	23 444	44 004
Relation entre la victime et l'auteur présumé												
Relation inconnue ¹⁸	1 392	143	1 535	11 032	19 230	30 262	1 201	2 194	3 395	2 692	3 657	6 349
Conjoint ou conjointe	453	3	456	22 424	5 253	27 677	34	15	49	1 605	188	1 793
Ex-conjoint ou ex-conjointe	240	2	242	4 469	1 371	5 840	34	3	37	2 154	421	2 575
Autre membre de la famille ¹⁹	779	102	881	10 590	7 715	18 305	74	31	105	2 435	2 055	4 490
Total des membres de la famille	1 472	107	1 579	37 483	14 339	51 822	142	49	191	6 194	2 664	8 858
Petit ami ou petite amie	334	5	339	15 444	3 895	19 339	44	11	55	675	92	767
Ex-petit ami ou ex-petite amie	297	5	302	4 950	1 489	6 439	55	7	62	1 829	351	2 180
Étranger	2 121	144	2 265	8 767	31 798	40 565	5 518	10 480	15 998	2 435	5 592	8 027
Autre personne non apparentée ²⁰	3 304	343	3 647	15 919	28 366	44 285	409	1 118	1 527	6 735	11 088	17 823
Total des personnes non apparentées	6 056	497	6 553	45 080	65 548	110 628	6 026	11 616	17 642	11 674	17 123	28 797
Total des affaires	8 920	747	9 667	93 595	99 117	192 712	7 369	13 859	21 228	20 560	23 444	44 004
Caractéristiques relatives au crime	Victimes âgées de 18 ans et plus											
	Type d'infraction avec violence											
	Harcèlement criminel			Autres infractions avec violence ²¹								
	Sexe de la victime											
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total			
	nombre											
Lieu												
Résidentiel ¹	13 212	4 712	17 924	2 923	1 380	4 303	102 757	62 401	165 158			
Commercial ²	1 643	718	2 361	231	327	558	15 912	26 863	42 775			
Institutionnel ³	812	302	1 114	106	100	206	7 433	10 696	18 129			
Public ⁴	1 120	462	1 582	464	720	1 184	20 279	41 082	61 361			
Inconnu ⁵	938	303	1 241	108	75	183	5 625	5 224	10 849			
Total des affaires	17 725	6 497	24 222	3 832	2 602	6 434	152 006	146 266	298 272			
Blessures												
Blessure inconnue ⁶	1 692	778	2 470	187	119	306	9 360	7 264	16 624			
Aucune blessure ⁷	6 575	2 079	8 654	1 329	925	2 254	63 991	60 656	124 647			
Blessures corporelles légères ⁸	130	23	153	1 530	422	1 952	58 173	58 779	116 952			
Blessures corporelles graves ⁹	.	.	.	190	420	610	1 786	5 648	7 434			
Décès	.	.	.	136	461	597	136	461	597			
Sans objet ¹⁰	9 328	3 617	12 945	460	255	715	18 560	13 458	32 018			
Total des affaires	17 725	6 497	24 222	3 832	2 602	6 434	152 006	146 266	298 272			
Arme ayant causé les blessures												
Arme inconnue ¹¹	1 594	746	2 340	63	88	151	4 730	5 019	9 749			
Aucune arme ¹²	15 903	5 696	21 599	1 796	1 190	2 986	82 569	74 138	156 707			
Force physique ¹³	203	47	250	1 487	329	1 816	56 469	47 862	104 331			

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 6 – suite

Nombre de victimes âgées de 18 ans et plus de crimes violents déclarés par la police, selon le type d'infraction et les caractéristiques de celle-ci, Canada, 2008

Caractéristiques relatives au crime	Victimes âgées de 18 ans et plus									
	Type d'infraction avec violence						Total			
	Harcèlement criminel			Autres infractions avec violence ²¹						
	Sexe de la victime									
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	
	nombre									
Arme à feu ¹⁴	.	.	.	69	420	489	369	1 359	1 728	
Couteau ou autre instrument tranchant ou pointu ¹⁵	.	.	.	183	343	526	1 905	6 000	7 905	
Massue ou objet contondant ¹⁶	.	.	.	56	108	164	1 452	4 352	5 804	
Autre arme ¹⁷	25	8	33	178	124	302	4 512	7 536	12 048	
Total des armes	25	8	33	486	995	1 481	8 238	19 247	27 485	
Total des affaires	17 725	6 497	24 222	3 832	2 602	6 434	152 006	146 266	298 272	
Relation entre la victime et l'auteur présumé										
Relation inconnue ¹⁸	3 185	1 317	4 502	418	619	1 037	19 920	27 160	47 080	
Conjoint ou conjointe	338	35	373	791	49	840	25 646	5 543	31 189	
Ex-conjoint ou ex-conjointe	2 650	471	3 121	308	17	325	9 855	2 285	12 140	
Autre membre de la famille ¹⁹	736	362	1 098	177	126	303	14 792	10 391	25 183	
Total des membres de la famille	3 724	868	4 592	1 276	192	1 468	50 293	18 219	68 512	
Petit ami ou petite amie	311	56	367	739	27	766	17 547	4 086	21 633	
Ex-petit ami ou ex-petite amie	3 502	699	4 201	374	26	400	11 007	2 577	13 584	
Étranger	2 343	1 113	3 456	507	804	1 311	21 691	49 931	71 622	
Autre personne non apparentée ²⁰	4 660	2 444	7 104	518	934	1 452	31 548	44 293	75 841	
Total des personnes non apparentées	10 816	4 312	15 128	2 138	1 791	3 929	81 793	100 887	182 680	
Total des affaires	17 725	6 497	24 222	3 832	2 602	6 434	152 006	146 266	298 272	

- Comprend les maisons unifamiliales, les constructions sur une propriété privée, les unités d'habitation et les unités d'habitation commerciales.
- Comprend les banques et autres établissements financiers, les dépanneurs, les stations-service, les concessionnaires d'automobiles (neuves ou d'occasion), les bars et restaurants, ainsi que les autres immeubles commerciaux ou abritant une société.
- Comprend les écoles (durant les activités surveillées et non surveillées), les universités, les collèges et les autres immeubles publics ou non commerciaux.
- Comprend les parcs de stationnement, les autobus urbains et aëriés, les métros et stations de métro, les autres installations de transport public et installations attenantes, les rues, routes et autoroutes, les zones ouvertes et les sites de construction.
- Il a été impossible de déterminer l'endroit précis où l'affaire a eu lieu.
- Il a été impossible de déterminer la gravité des blessures de la victime.
- Aucune blessure visible n'a été remarquée au moment de l'affaire.
- Les blessures corporelles légères sont celles qui ne nécessitent pas de soins médicaux professionnels ou qui nécessitent seulement des premiers soins (p. ex. pansement, glace).
- Les blessures corporelles graves sont celles qui nécessitent des soins médicaux professionnels sur les lieux de l'affaire ou le transport à un établissement médical.
- Le contrevenant n'a pas eu recours à une arme ni à la force physique contre la victime.
- L'arme qui a blessé la victime n'était pas connue.
- Aucune arme n'a été utilisée au moment de l'affaire, ou l'arme utilisée n'a pas causé de lésions corporelles.
- Il s'agit du recours à sa propre force ou d'une action pour infliger des blessures ou la mort (p. ex. étrangler, pousser ou donner des coups de poing).
- Comprend les armes à feu entièrement automatiques, les carabines, les carabines et fusils de chasse à canon tronqué, les armes de poing et les autres armes similaires à des armes à feu.
- Comprend les couteaux et d'autres instruments tranchants ou pointus susceptibles de couper ou de percer.
- Comprend tout outil ou instrument utilisé pour infliger des lésions corporelles en frappant ou en assommant.
- Comprend les explosifs, le feu, les véhicules à moteur, le poison et les objets pouvant servir à la strangulation.
- Comprend les affaires pour lesquelles l'identité de l'auteur présumé n'est pas connue ou n'a pu être établie.
- Comprend les membres de la famille élargie comme les oncles et tantes, les cousins et cousines, et les beaux-frères et belles-soeurs.
- Comprend les amis et connaissances, les relations d'affaires et les relations criminelles.
- Comprend les infractions entraînant la mort, la tentative de meurtre, le complot en vue de commettre un meurtre, l'enlèvement et la séquestration, la prise d'otage, le vol qualifié, l'extorsion, l'intimidation d'une personne associée au système judiciaire ou d'un journaliste, l'intimidation d'une personne autre qu'une personne associée au système judiciaire, les explosifs causant la mort ou des lésions corporelles, l'incendie criminel — l'insouciance à l'égard de la vie et les autres infractions contre la personne.

Note(s) : En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100. Comprend des victimes âgées de 18 ans et plus. Exclut les affaires pour lesquelles l'âge ou le sexe de la victime était inconnu. Les données pour l'année 2008 sont fondées sur des renseignements déclarés par des services de police qui desservaient 98 % de la population du Canada.

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 7
Caractéristiques des homicides sur des adultes, Canada, 2004 à 2008

Caractéristiques relatives au crime	Sexe de la victime				Total
	Femmes		Hommes		
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	
Âge de la victime ¹					
18 à 24 ans	113	15	568	27	681
25 à 34 ans	171	23	538	26	709
35 à 44 ans	162	22	398	19	560
45 à 54 ans	140	19	294	14	434
55 à 64 ans	56	8	162	8	218
65 ans et plus	90	12	113	5	203
Total des homicides	732	100	2 073	100	2 805
Lieu					
Résidentiel ²	574	78	1 042	50	1 616
Commercial ³	23	3	180	9	203
Institutionnel ⁴	7	1	37	2	44
Public ⁵	86	12	775	37	861
Autre	0	0	1	0	1
Inconnu ⁶	42	6	38	2	80
Total des homicides	732	100	2 073	100	2 805
Arme utilisée					
Arme à feu ⁷	148	20	785	38	933
Couteau ou autre instrument tranchant ou pointu ⁸	224	31	696	34	920
Massue ou objet contondant ⁹	68	9	178	9	246
Autre arme ¹⁰	86	12	83	4	169
Force physique ¹¹	130	18	271	13	401
Arme inconnue ¹²	75	10	57	3	132
Sans objet — aucune arme ¹³	1	0	3	0	4
Total des homicides	732	100	2 073	100	2 805
Relation entre la victime et l'auteur présumé					
Conjoint ou conjointe ¹⁴	204	28	53	3	257
Ex-conjoint ou ex-conjointe ¹⁵	71	10	23	1	94
Membre de la famille ¹⁶	101	14	170	8	271
Relation intime	61	8	34	2	95
Ami, connaissance ou autre personne	132	18	827	40	959
Étranger	38	5	303	15	341
Sans objet — aucun auteur présumé ¹⁷	121	17	657	32	778
Relation inconnue	4	1	6	0	10
Total des homicides	732	100	2 073	100	2 805
Homicide attribuable aux gangs					
Oui	25	3	487	24	512
Non	676	92	1 374	66	2 050
Inconnu	31	4	212	10	243
Total des homicides	732	100	2 073	100	2 805

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 7 – suite

Caractéristiques des homicides sur des adultes, Canada, 2004 à 2008

Caractéristiques relatives au crime	Sexe de la victime				Total
	Femmes		Hommes		
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	
Mobile					
Règlement de comptes (lié aux drogues ou à un gang)	21	3	416	20	437
Vengeance	23	3	141	7	164
Jalousie	88	12	63	3	151
Dispute ou querelle	187	26	674	33	861
Frustration, colère ou désespoir	151	21	168	8	319
Gain financier ou protection de l'actif ¹⁸	40	5	179	9	219
Protection personnelle (légitime défense, conjointe battue)	1	0	16	1	17
Crime haineux	1	0	5	0	6
Crainte d'être arrêté	8	1	15	1	23
Violence sexuelle	28	4	11	1	39
Euthanasie ou suicide assisté	9	1	1	0	10
Aucun mobile apparent ¹⁹	51	7	92	4	143
Autre mobile ²⁰	7	1	8	0	15
Mobile inconnu	117	16	284	14	401
Total des homicides	732	100	2 073	100	2 805

- Exclut les affaires pour lesquelles l'âge ou le sexe de la victime était inconnu.
- Comprend les maisons unifamiliales, les maisons en rangée, les constructions sur une propriété privée, les autres unités d'habitation résidentielles et les immeubles d'habitation.
- Comprend les banques et autres établissements financiers, les dépanneurs, les stations-service, les concessionnaires d'automobiles (neuves ou d'occasion), les bars et restaurants, ainsi que les autres immeubles commerciaux ou abritant une société.
- Comprend les écoles (durant les activités surveillées et non surveillées), les universités, les collèges et les autres immeubles publics ou non commerciaux.
- Comprend les parcs de stationnement, les autobus urbains et aëriés, les métros et stations de métro, les autres installations de transport public et installations attenantes, les rues, routes et autoroutes, les zones ouvertes et les sites de construction.
- Il a été impossible de déterminer l'endroit précis où l'affaire a eu lieu.
- Comprend les armes à feu entièrement automatiques, les carabines, les carabines et fusils de chasse à canon tronqué, les armes de poing et les autres armes similaires à des armes à feu.
- Comprend les couteaux et d'autres instruments tranchants ou pointus susceptibles de couper ou de percer.
- Comprend tous les articles utilisés pour matraquer ou battre quelqu'un à mort.
- Comprend les explosifs, le feu, les véhicules à moteur et le poison.
- Il s'agit du recours à sa propre force ou d'une action pour infliger la mort (p. ex. étrangler, pousser ou donner des coups de poing).
- Comprend tous les homicides pour lesquels l'arme utilisée est inconnue.
- Comprend les homicides pour lesquels aucune arme précise n'a été utilisée pour tuer la victime.
- Comprend les conjoints et les conjointes de fait et les partenaires de même sexe.
- Comprend les conjoints et conjointes séparés et les conjoints et conjointes divorcés.
- Comprend les homicides commis par un parent, un enfant, un frère ou une soeur, ou tout autre membre de la famille lié à la victime par le sang ou par adoption.
- Comprend les affaires pour lesquelles aucun auteur présumé n'a été identifié.
- Comprend les vols qualifiés, les homicides commis pour toucher des règlements d'assurance ou un héritage, etc.
- Comprend les maladies mentales, la démence, etc.
- Comprend les meurtres de victimes choisies au hasard, etc.

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Appendice II — Index cumulatif

Ce qui suit est un index cumulatif de la Série de profils du Centre canadien de la statistique juridique déjà publiés.

2010

Les différences entre les sexes en ce qui touche les crimes violents déclarés par la police au Canada, 2008
Les enfants et les jeunes victimes de crimes violents déclarés par la police, 2008

2009

La victimisation multiple au Canada, 2004
Victimisation criminelle et santé : Un profil de la victimisation chez les personnes ayant une limitation d'activité ou un autre problème de santé
Le revenu du ménage et la victimisation au Canada, 2004

2008

Les agressions sexuelles au Canada
Les immigrants et la victimisation
La criminalité motivée par la haine au Canada
L'orientation sexuelle et la victimisation
Les minorités visibles et la victimisation

2007

Les aînés victimes d'actes criminels
La victimisation criminelle en milieu de travail

2006

L'utilisation par les Canadiens de mesures de prévention du crime
La victimisation et la criminalité dans les territoires du Canada

2001

Les Autochtones au Canada
Les Canadiens handicapés
Les Canadiens peu alphabétisés
Les Canadiens à faible revenu
Les enfants et les jeunes au Canada
Les immigrants au Canada
Les groupes religieux au Canada
Les personnes âgées au Canada
Les minorités visibles au Canada
Les femmes au Canada